

## CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Pr Christophe Hennequin  
*Conventionné honoraires libres*

Consultations :  
le mardi de 14 h 30 à 16 h 30

	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
<b>Consultation Secteur 2</b>	Nouveaux Consultants 120 €	23 €
	Anciens Consultants 80 €	23 €

Actes ou prestations les plus couramment pratiqués :

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
<b><u>Préparation :</u></b>		
ZZMK018	668 €	100%
YYYY128	83,50 €	
ZZMP017	50,10 €	
ZZML002	33,40 €	
ZZMP015	50,10 €	
YYYY166	25,05 €	
<b><u>Traitement :</u></b>		
YYYY345	167 €	100 %
YYYY049	1,67 €	
YYYY197	16,70 €	
YYYY323	167 €	
YYYY047	1,67 €	
YYYY152	16,70 €	

***Votre médecin détermine librement ses honoraires.***

***Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.***

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.